L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

O'FOUR & LIMET, Editeurs-Propriétaires,

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI 24 DECEMBRE.

CONCERTS D'OLE BULL.—Nous sommes encore sous le charme d'un des plus merveilleux talents que nous ayons jamais entendus. Ole Bull, le violoniste, est certainement un grand maître dans son art, et si le dix-neuvième siècle a produit trois grands violonistes, il est un des trois. Il a poussé la science d'exécution jusqu'à la perfection, et il a une vigueur et une netteté de coup d'archet qu'on ne saurait surpasser. Ce n'est pas seulement par l'expression dans le chant qu'il excelle, mais il émerveille par la beauté et l'ampleur du son; on dirait parfois que ce n'est plus un violon, mais un violoncelle qui résonne sous son archet. Ole Bull a exécuté l'allegro maestoso de Paganini avec une grandeur de style, une maestria qui eussent rendu l'auteur lui-même jaloux s'il eût entendu l'artiste anglais interpréter son œuvre.

Bissé à chacun de ses morceaux, le grand artiste s'est fait entendre six fois dans la soirée, ce qui nous a permis d'apprécier son beau talent sous les aspects les plus divers. Entre les mains d'Ole Bull, le violon devient un véritable orchestre; on croirait entendre dans des variations de la composition, accompagné par tout le reste de l'orchestre, un instrument qui ne sert que pendant qu'il exécutant des variations sur une seconde corde et qu'il jouant en même temps un accompagnement sur les deux autres, et cela avec une exactitude et une puissance de son remarquables.

Quelques critiques ont dit qu'Ole Bull ne savait qu'exécuter des tours de force. C'est là une grande erreur. Ole Bull est un artiste hors ligne, un virtuose dans toute l'acception du mot, et nous sommes loin de mettre au premier rang de ses mérites la facilité avec laquelle il surmonte les difficultés d'exécution les plus ardues. Il sait faire chanter son instrument avec une expression toujours juste, et que le son atteigne une ampleur qui impressionne ou arrive à une ténuité non moins merveilleuse, il est toujours guidé par un sentiment artistique très pur.

Nous engageons toutes les personnes qui goûtent d'aimer la musique et l'art à aller entendre Ole Bull pour juger par elles-mêmes des qualités de cet éminent artiste. Le public lui a fait, hier soir, une véritable ovation, et il est digne réellement d'exciter l'enthousiasme partout où il se fera entendre. C'est déjà une vieille gloire que celle d'Ole Bull, mais c'est une gloire qui n'a rien perdu de son éclat.

Trois autres artistes de talent donnent leur concours à M. Ole Bull dans ses concerts: M. Joseph Harte Debain, est un compositeur et un pianiste de mérite, comme exécutant il possède admirablement le mécanisme de l'instrument; son jeu est correct et brillant: M. Ferrandini un ténor fort comique qui chante avec beaucoup de chic et d'entrain, et finalement la gracieuse Rodgway est une chanteuse légère, douée d'une fort jolie voix très sympathique, et qui chante avec goût et d'une façon déjà fort brillante. Elle a été très applaudie après la polonaise de *Mignon* et le rondo d'*Ernani*. Le signor Ferrani a chanté avec un grand succès l'air de Figaro dans le *Barbier*, un morceau de Faccio avant "Femmine" "Femmine" et une ritournelle.

Le second concert d'Ole Bull a eu lieu ce soir, et le troisième demain. Ces concerts sont donnés dans la salle des Odd Fellow. A tout bientôt, spectateurs.

Le prix d'entrée n'est que de trois francs, et nous exprimons ce désir bien naturellement comme la Nouvelle-Orléans, que chaque soir la salle soit trouvée bien remplie, car il est difficile de jouir ailleurs d'une aussi grande jouissance artistique que celle que nous donne Ole Bull.

Pseudo-Législature.

(Suite du No. du Courrier.)

SÉNAT.

Le Sénat est appelé à ordre à midi par le président M. A. B. Hadnot. Se mettons à l'appel du nom.

M. Lobdell, ayant été nommé président pro tempore du Sénat, prend le fauteuil présidentiel et remercie les membres de l'honneur qu'ils lui font en l'élisant à la présidence. Il déclare qu'il fera tout son possible pour mériter cette confiance.

M. Webber propose que le Sénat nomme immédiatement un huissier et un huissier d'armes, sauf du choix du Gouverneur.

Par M. Anderson, un bill pour venir en aide à M. Jean Perdue.

Par M. Barbier, un bill pour venir en aide à M. Jean Perdue. Le bill est adopté et renvoyé au comité des réclamations.

M. Hunsicker propose un bill pour établir la séance présidentielle pour nous et celle de M. J. B. Hamilton, et obligeant une salle à contenir du monde pour la seconde fois.

M. Bush s'objecte à l'Association, qu'il n'est pas encore temps de s'occuper de cela.

M. Bush obtient de l'Association que le bill soit renvoyé au comité spécial, présidé par M. Brewster, sauf amendement, en retirant la clause qui dit que l'administration fasse savoir si elle peut réparer la bâtisse que n'a pas été employée.

De crainte que cette clause ne donne lieu à des suppositions injustes et erronées, M. Burch donne sa raison pour la faire les réparations qu'il juge nécessaires pour la salle du Sénat, et qu'il a été forcé de le faire, en raison de ce que le secrétaire sur le marché, il ne rapportait pas la valeur de l'estimation des réparations. Cependant, ces réparations ont été soumises au comité pour les affaires de la Compagnie des Abattoirs.

M. Burch, M. Barbier et Massicot.

A midi et demi, le Sénat entre en séance exécutive. A une heure il rentre en séance publique et siége comme Haute Cour de Accusation. Le juge Ludeling occupe le fauteuil.

Le juge s'informe auprès des sénateurs s'ils sont prêts à commencer l'affaire, et prie le secrétaire du Sénat d'annoncer à la Chambre que ses commissaires sont attendus.

Les commissaires ont arrivés et occupent leurs sièges. M. Howe, représentant le gouverneur, demande un juge ou délai quelques jours afin de lui donner le temps de préparer sa défense. Il déclare qu'il est urgent pour les parties et pour le juge Chambers, de la Cour Suprême des États Unis, en avait accordé l'ordre.

Sur motion de M. Burch, l'affaire est renvoyée au vendredi prochain, et M. Harris ayant appris le fauteuil, le Sénat ajourne au lendemain à midi.

CHAMBRE

60 membres sont présents.

Une résolution est adoptée pour donner à la veuve de John Bilodet, décédé membre élu de la Chambre, le mileage et le per diem qu'il eut reçu, lui-même, s'il eût été présent toute la session extraordinaire.

Une résolution de M. Bowers pour payer aux membres du barreau de Lynch le mileage et per diem qu'aux membres de la Législature est référé au comité des votes et moyens.

Pour le bill de réforme de M. Hahn, qui a été lu deux fois et référé au comité judiciaire:

Les bureaux de maître du port, des gardiens du port, des médecins de la quarantaine, des wharfingers, constables, avec toutes les taxes, tous les droits et émoluments appartenant à ces officiers ou réunis, sont abolis.

Un bureau de commissaires du port, composés de sept personnes, sera nommé par le gouverneur, avec l'approbation du Sénat. Les dits commissaires serviront quatre ans et recevront $3,000 chacun, excepté qui sera payé par la ville. Ils exerceront tous les devoirs qui étaient remplis auparavant par les maîtres et gardiens du port, les médecins de la quarantaine et les wharfingers.

Le gouvernement de la ville est intéressé de l'autorité de prescrire les règles de police pour le port et le nombre de commissaires. Le Bureau déterminera ses appointements.

Dans aucun temps après l'adoption du dit bill, un navire ne sera obligé de payer taxe d'aucune sorte parce qu'il sera amarré à la levée ou attendu que le port de la Nouvelle-Orléans est déclaré port libre.

Deux des membres du Bureau devront être des docteurs en médecine, pour exercer les devoirs médicaux de la quarantaine; deux devront être des négociants de profession et hommes d'affaires, pour exercer les devoirs de gardiens du port, et le septième devra être un légiste, remplir les devoirs du Bureau.

Le bill pour prohiber jusqu'au 31 décembre 1873, le délai pour le payement des taxes arriérées est mis en discussion.

M. Rodriguez soutient que le bill est nécessaire pour sauver les petits propriétaires d'une ruine complète.

M. Devezin dit au contraire que ce sont les riches contribuables qui ne payent pas. Il demande l'ajournement indéfini du bill.

La motion prévaut par 54 contre 5. En conséquence le bill est indéfiniment ajourné.

Un nouveau bill d'égalité social est référé au comité judiciaire. Est référé au même comité un bill pour exempter la paroisse de Jefferson de l'opération de l'acte de cette année.

Le bill autorisant le gouverneur à licencier, par proclamation ou ordre militaire, tout organisation de milice qui désobéirait aux ordres, et à faire remettre les armes ou autres propriétés de l'État, est lu une troisième fois et adopté.

Un message du Sénat, annonçant que ce corps est prêt à procéder comme cour d'accusation dans le procès Warmoth, la Chambre se forme en comité général et accompagne les commissaires qui se rendent dans la salle du Sénat.

Le comité étant revenu, la Chambre est rentrée en séance et s'est ajournée à vendredi prochain.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Maintenant que les fêtes approchent et que la population des campagnes, après les travaux de l'année, afflue à la Nouvelle-Orléans, il nous vient de toutes les parties des États-Unis une foule de coquins et de bandits de toute espèce: coupe-jarrets, tire-lame et pick-pockets.

Ces estimables industriels se préparent à faire bombance et à vivre aux dépens des honnêtes gens.

C'est donc le moment de se tenir sur ses gardes et de ne se laisser accoster la nuit qu'avec la plus grande circonspection.

Il faut, surtout, quand on se trouve dans un des chars urbains, se méfier des voisins trop polis et questionneurs.—Il faut se dire et se répéter que personne ne ressemble plus à un honnête homme qu'un fripon, et agir en conséquence.

La police est de nos jours plus qu'insuffisante à arrêter les vols; chacun est donc tenu de faire sa propre police.

On ne parle depuis deux jours que de vols hardis et d'aventures nocturnes.—Nous engageons nos lecteurs à méditer les conseils que nous prenons la liberté de leur donner.

Dans la nuit de samedi, un jeune garçon encore un peu novice, du nom de James Hogan, a rencontré, pour son malheur, deux hommes bien connus de la police, nommés, l'un William, alias Latta Cain, et l'autre Peter Jackson.

Ces deux hommes ont conduit James Hogan, après lui avoir fait boire préalablement assez de rasades pour enivrer un Templier, dans un endroit écarté, au coin des rues Toulouse et Vieille-Levée, et l'ont dépouillé de son portefeuille, qui heureusement, ne contenait pas une fortune. Ses deux coquins sont tombés pourtant dans leur propre piége. Pour griser leur victime, il leur avait fallu boire aussi, et par conséquent, ils étaient légèrement émus. La police a donc réussi à les arrêter.

Dimanche matin, vers une heure, l'officier Thowalt, de la police métropolitaine a arrêté un homme du nom de Charles Collins, qu'il a surpris dans l'acte de forcer la porte d'une maison habitée située au coin des rues Jackson et Carondelet.

On a trouvé sous les vêtements du voleur un pistolet chargé, ce qui augmente considérablement la gravité du délit.

Un homme du nom de Pony Soulé, demeurant au No 249 rue Poydras, a été mordu, dimanche après-midi, par son propre chien, que l'on dit être hydrophobe. L'animal a été tué immédiatement par un officier de police.

Dans une difficulté survenue dimanche, vers une heure de l'après-midi, entre un homme blanc du nom de Henry Stanley et un nègre nommé George Butler, dans une tonnellerie située au coin des rues Poydras et Franklin, le nègre a fait feu sur le blanc et l'a blessé au bras gauche. Stanley a été conduit chez lui par ses amis, et Butler s'est esquivé.

Dimanche, vers une heure de l'après-midi, deux hommes nommés, l'un Pat McCullough et l'autre John Coats, se sont pris de querelle, dans un cabaret, au coin des rues Josephine et Water, et sont venus immédiatement aux voies de faits. Après avoir échangé plusieurs coups de poing, l'un d'eux a tiré un pistolet de sa poche et a fait une entaille assez profonde au côté gauche de son adversaire. Il a été arrêté et le blessé a été transporté à sa résidence.

La femme de couleur, du nom d'Amos Machache, en condamnant une charrette chargée de bois, dimanche matin vers onze heures, rue du Canal, entre Roche-blave et Dorgenois, s'est laissée choir sous la roue et a été tuée instantanément.

Machache a laissé cinq enfants en bas âge, dont le plus jeune n'a que trois semaines.

Le corps a été transporté à la première station de police, où le coroner Folwell a tenu une enquête.

John Jacobs, tenant grise dans un cabaret connu sous le nom de "Salon de Conti," situé d'Conti, rue du Quartier, entre Chartres et Vieille-Levée, se plaint d'avoir été dépouillé de tout son portefeuille, qui contenait $28 la nuit dernière. Jacobs, qui est connu de tout le monde, ne soupçonne personne directement ou indirectement. Aucune plainte n'a été faite contre aucun individu.

Nous répondons que cette insinuation est entièrement fausse et injustifiable. Nous ne connaissons les représentants d'aucun intérêt, particulier ou de parti. Le gouvernement Warmoth n'était candidat pour aucune place aux dernières élections; il n'a donné directement ou indirectement aucun appui ou affiliation avec lui en ce qui trent à son passé. Il va peut-être membres de ce comité, si ton adversaires ses principales mesures d'administration pour lesquelles il agit avec énergie ont prononcé. Il avait pour ses hommes les plus associés et comptait les mêmes hommes aujourd'hui mécontent, y compris spécialement Pinchback, Antoine et nombre d'autres dont les noms figurent le plus dans cette dernière affaire.

En réponse aux autres insinuations indignes plus haut nous déclarons que le gouverneur Warmoth n'a jamais eu aucune connaissance aucune fraude, et qu'il n'en aurait été commise pour faire la vérification du peuple, que nous ne croyons pas avoir eu lieu, que nous ne serions pas ici nous ne pouvions proclamer consciencieusement notre conviction que les élections d'État, ont été investis des places dans l'État, ont seulement l'ont été légalement et élégalement, mais qu'ils n'ont pas été élus par le peuple et que sous le choix d'une majorité des électeurs de la Louisiane.

Nous n'avons pas demandé au gouvernement d'admettre cela sur notre simple assertion, mais nous avons demandé ceci qu'il fît une enquête impartiale et sincère des faits. Avec cette enquête nous soumettons maintenant l'exposé suivant:

Il y a eu une élection générale en Louisiane le 4 novembre dernier pour l'élection d'un gouverneur, d'un lieutenant-gouverneur, des membres de l'Assemblée générale et d'autres officiers d'État. Des officiers fédéraux, William B. Kellogg, membre du Sénat des États-Unis, et O. Jabour, le collecteur du port de Shreveport, étaient candidats pour les places de gouverneur et de lieutenant-gouverneur et avaient pour concurrents et opposants John McEnery et Davidson B. Penn.

Le gouverneur actuel Warmoth, n'était pas candidat pour la réélection.

2 Cette élection s'est passée sans trouble ni violence et le nombre des votes a été extraordinairement fort. Les retours de l'élection ont été faits au bureau nommé pour cela. Ce bureau était composé, suivant la loi, du gouverneur Warmoth, du lieutenant-gouverneur, du secrétaire d'État et de deux autres personnes, John Lynch et Thos. O. Anderson, nommés suivant la loi. La place de secrétaire d'État était vacante alors par P. J. Herron, qui avait été nommé par le gouverneur Warmoth pour remplir la vacance causée par sa réélection, quelques mois auparavant, de Geo. C. Howe. Le renvoi de ce dernier et la nomination de son successeur étant alors en litige devant les cours d'État. Le bureau se réunit et il fut alors décidé qu'Anderson et Pinchback n'avaient pas qualité pour siéger parce qu'ils étaient candidats pour des places.

Warmoth alors révoqua Herron de la place de secrétaire d'État comme concessionnaire et nomma Wharton en place. Nous n'avons aucune raison de croire que la mesure du gouverneur Warmoth ait été prise dans le but de la fraude, mais elle a été la cause de la fraude. Le nommé pour se rendre immédiatement à Washington et exposer les faits aux divers départements du gouvernement et pour demander de réparer les torts et de punir ceux qui ont été causés, et de rendre au peuple le droit de se gouverner lui-même dont il avait été enlevé par l'usurpation la plus impudente.

Les soussignés forment une partie du comité. Notre arrivée ici nous avons trouvé tant de désordre parmi ceux qui sont ordinairement bon informés sur l'origine et l'histoire de ces troubles, que nous nous sommes décidés à publier un bref exposé des faits. Les hommes engagés dans cette affaire sachant que s'ils étaient étaient convenablement compris la défense serait impossible, cherchent maintenant à disséminer la connaissance et à répéter sur la conspiration contre le gouvernement de l'État comme un simple conflit entre le gouverneur Warmoth et M. Kellogg. Ils allèguent que le premier est l'auteur par quelque fraude ou fourberie de primer de Herron, et que le second a été supplanté par le même moyen. Ils cherchent à frustrer dans son attente. Après avoir examiné et comparé nous-mêmes les documents et les preuves relatives à l'élection, et se référer à un procès que Kellogg pourrait intenter pour reconvrer la place de gouverneur. La demande d'Antoine était analogue dans ses prétentions et se référait dans ses demandes à l'organisation de l'Assemblée générale lors de sa réunion en vertu de la proclamation du gouverneur du 9 décembre 1872.

4e—Les parties dans ces procès étaient tous et tantes de l'État de la Louisiane. L'objet des procès était d'affirmer le droit à un emploi d'État par anticipation sur cette décision ou déclaration, par tout Bureau quelconque la l'élection de qui que ce fût, et de faire déterminer par l'autorité judiciaire de la Cour de Circuit des États-Unis quelles seraient les personnes qui rendraient la défaite et feraient la déclaration. Pendant les procès un ordre ex-parte et particulier a été lancé, dans l'affaire Kellogg, portant que le défendeur, le gouverneur Warmoth avait, en violation de l'ordre de restriction de la Cour, lancé une proclamation contenant des remarques faites par certaines personnes prétendant concourir le Bureau des retours. L'ordre était conçu dans les termes suivants:

Ordonné le texte de l'ordre du juge Durell ordonnant au marshall de prendre possession du Mechanic's Institute, ordre déjà publié dans "l'Abeille".

Un ordre interlocutoire et ex-parte dans l'affaire Antoine semble avoir été le complément de l'ordre ci-dessus qui prescrivait l'occupation du capitole d'État par le Marshal, avec instruction de prohiber ce qui est appelé dans l'ordre "un assemblage illégal," tandis que le même Marshal a l'ordre de laisser entrer et sortir les personnes qu'il pourra juger avoir droit à se rendre au capitole.

Cet ordre, dans l'affaire Antoine, est explicite: on ne peut se tromper sur sa portée et son objet. C'est d'abord quelle fense est faite au gouverneur de l'État d'examiner les retours d'élection et de compiler les votes excepté en présence des officiers désignés dans ces ordres, et de contrôler, d'intervenir ou même d'essayer d'intervenir dans l'organisation de la Législature d'État, et de faire aucun acte, de donner aucun ordre ou de présenter aucune requête qui puisse directement ou indirectement empêcher d'être présenté et de prendre part à l'organisation du Sénat convoqué le 9 décembre, ou ajout jour suivant, toute personne qui pourra être déclaré membre du dit Sénat par un bureau composé de H. C. Warmoth, Geo. E. Bovee, James Longstreet, Jacob Hawkins et Joseph Lynch, et dont le nom aura été transmis à Chas. Merritt, Secrétaire du Sénat, par Geo. E. Bovee, Secrétaire d'État.

2 Que vingt personnes nommées qui avaient été candidats pour des places de sénateurs au Sénat d'État et qui étaient supposées avoir été élues et qui avaient été déclarées l'être, ont reçu défense de participer en aucune manière à l'organisation du Sénat ou de faire aucun acte concernant l'organisation, à moins que leurs noms ne parussent sur la liste des noms des membres du Sénat transmise par Bovee au secrétaire du Sénat, Chas. Merritt.

3 Environ 100 personnes dont les noms sont donnés et qui étaient supposées élues à la Chambre des Représentants et avaient été déclarées élues, reçu une défense semblable de participer à l'organisation de la Chambre des Représentants, sous peine d'être déterminer par l'autorité judiciaire de la Cour de Circuit des États-Unis quelles seraient les personnes qui rendraient la défaite et feraient la déclaration. Pendant les procès un ordre ex-parte et particulier a été lancé, dans l'affaire Kellogg, portant que le défendeur, le gouverneur Warmoth avait, en violation de l'ordre de restriction de la Cour, lancé une proclamation contenant des remarques faites par certaines personnes prétendant concourir le Bureau des retours.

L'ordre était conçu dans les termes suivants:

Ordonné le texte de l'ordre du juge Durell ordonnant au marshall de prendre possession du Mechanic's Institute, ordre déjà publié dans "l'Abeille".

Un ordre interlocutoire et ex-parte dans l'affaire Antoine semble avoir été le complément de l'ordre ci-dessus qui prescrivait l'occupation du capitole d'État par le Marshal, avec instruction de prohiber ce qui est appelé dans l'ordre "un assemblage illégal," tandis que le même Marshal a l'ordre de laisser entrer et sortir les personnes qu'il pourra juger avoir droit à se rendre au capitole.

Cet ordre, dans l'affaire Antoine, est explicite: on ne peut se tromper sur sa portée et son objet. C'est d'abord quelle fense est faite au gouverneur de l'État d'examiner les retours d'élection et de compiler les votes excepté en présence des officiers désignés dans ces ordres, et de contrôler, d'intervenir ou même d'essayer d'intervenir dans l'organisation de la Législature d'État, et de faire aucun acte, de donner aucun ordre ou de présenter aucune requête qui puisse directement ou indirectement empêcher d'être présenté et de prendre part à l'organisation du Sénat convoqué le 9 décembre, ou ajout jour suivant, toute personne qui pourra être déclaré membre du dit Sénat par un bureau composé de H. C. Warmoth, Geo. E. Bovee, James Longstreet, Jacob Hawkins et Joseph Lynch, et dont le nom aura été transmis à Chas. Merritt, Secrétaire du Sénat, par Geo. E. Bovee, Secrétaire d'État.

2 Que vingt personnes nommées qui avaient été candidats pour des places de sénateurs au Sénat d'État et qui étaient supposées avoir été élues et qui avaient été déclarées l'être, ont reçu défense de participer en aucune manière à l'organisation du Sénat ou de faire aucun acte concernant l'organisation, à moins que leurs noms ne parussent sur la liste des noms des membres du Sénat transmise par Bovee au secrétaire du Sénat, Chas. Merritt.

3 Environ 100 personnes dont les noms sont données